



Le pouvoir d'agir des parents citoyens

(article paru dans La Gazette de l'Acepp n°106 – juin 2013)

*Françoise BROCHET, déléguée nationale Acepp
Développement rural*

et

*Emmanuelle MURCIER, déléguée nationale Acepp
Parentalité et diversité*

La participation des habitants est pour l'Acepp un but et une nécessité. Fidèle à ce qui fait le fondement de ses valeurs, l'Acepp a rejoint il y a quelques mois, le collectif *Pouvoir d'agir*.

En 1968, les premières crèches parentales ont été créées par des parents de jeunes enfants. L'idée était de s'organiser ensemble pour pallier au manque de modes de garde et inventer de nouvelles manières d'accueillir ensemble les enfants. À partir d'un constat de manque de services, ces parents ont mobilisé leur pouvoir d'agir pour inventer et créer ensemble de nouveaux lieux d'accueil petite enfance.

En 1981, ces collectifs auto-organisés sont sortis de la clandestinité et ils ont obtenu la reconnaissance de l'État. Ils ont créé l'Acepp, Association des collectifs enfants parents professionnels, qui regroupe aujourd'hui huit cents lieux d'accueil petite enfance parentaux. Fondés sur une participation active des

parents à côté de professionnels, ces lieux d'accueil ont toujours pour objectif de promouvoir le pouvoir d'agir des parents, leurs capacités d'initiative et de prise en charge collective de leurs besoins.

Situés dans les villages, les centres villes mais aussi dans les quartiers populaires, les parents utilisateurs des services sont en effet invités à participer directement et concrètement à la gestion et à l'animation du lieu d'accueil. Pour cela, ils définissent ensemble un projet éducatif commun, organisent la vie quotidienne, prennent les décisions, recherchent des financements, rencontrent les institutions, montent des projets éducatifs dans le territoire.

Des démarches collectives d'habitants que l'Acepp accompagne...

La crèche parentale est bien souvent le premier lieu d'implication, d'investissement des parents d'autant plus mobilisateur qu'il concerne leur enfant. Faire culture commune, construire collectivement un projet d'accueil autour de valeurs éducatives partagées, tout en respectant chaque culture familiale, tel est le premier engagement de chaque parent dans ces lieux. C'est un lieu d'ancrage dans son quartier ou son village, de sociabilité tant pour l'enfant que pour le parent. Le parent « éducateur » devient aussi parent « gestionnaire » et « décideur » mais « acteur, citoyen dans son environnement local et institutionnel ». La parole, le pouvoir d'agir n'est pas individuel mais collectif. Quand les enfants grandissent ces parents

s'investissent dans les associations de parents d'élèves, à l'école, dans les conseils municipaux mais, aussi, sont à l'initiative de projets parentaux, tels des cafés de parents, des ludothèques, des ateliers parents-enfants que l'Acepp soutient et accompagne.

Promouvoir le pouvoir d'agir qui existe dans ces lieux d'accueil, c'est lutter au quotidien contre tout ce qui, depuis quelques années, entrave la prise d'initiatives et de responsabilités des parents : contraintes règlementaires, financières, techniques de plus en plus complexes qui rendent leur appropriation difficile par les simples citoyens que sont les parents de ces lieux.

Promouvoir le pouvoir d'agir, c'est aussi rassurer les élus et administrations sur la capacité des parents à animer et à gérer ces services d'accueil petite enfance, c'est convaincre de leur légitimité alors même que le secteur est traversé par des enjeux politiques et électoraux, et que les financements sont en grande partie publics. C'est aussi, au sein de chaque lieu d'accueil, veiller au quotidien à ce que tous les parents puissent participer au projet, à sa conception et à son animation afin que le pouvoir d'agir soit encore vivant et fécond. C'est une attention de tous les instants qui implique de former des professionnels pour qu'ils puissent animer ces lieux avec les parents en sachant repérer et valoriser les talents de chacun, inciter les parents à prendre des initiatives...

Encourager le pouvoir d'agir, c'est construire de la réflexion, de la formation sur la participation. C'est

aussi mener des actions de lobbying pour l'instauration de cadres et de financements adaptés. Ces actions sont au cœur de l'Acepp mais s'avèrent difficiles dans un contexte de plus en plus complexe, technicisé, traversé par des enjeux politiques. L'Acepp est d'ailleurs engagée depuis 2008 dans un groupe de réflexion et de recherche nommé « Fraternité en actes ». Avec neuf autres têtes de réseau et des juristes, ce groupe, impulsé par Voisins & Citoyens en Méditerranée a travaillé sur les freins et blocages à l'initiative solidaire et à l'entraide. Un colloque au Sénat a eu lieu en 2011 pour sensibiliser les institutions et les parlementaires. Aujourd'hui, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale a commandé une étude qui va déboucher sur des expérimentations sur les terrains de ces initiatives (crèches parentales, garages associatifs, épiceries sociales, animations de rue, auto-construction...).

Localement, des démarches collectives d'habitants

Le pouvoir d'agir se vit et se partage au sein des lieux d'accueil petite enfance parentaux mais aussi dans toute initiative du réseau de l'Acepp.

Dès les années 1990, plusieurs ministères ont proposé à l'Acepp de mener des actions de développement local en milieu rural sur le principe de « ce que vous faites avec les parents dans les lieux d'accueil, vous pouvez le mener avec les habitants dans les villages pour améliorer la qualité de vie des familles. »

C'est ainsi que de nombreuses initiatives ont pu émerger, tant des crèches et haltes-garderies parentales, quand le besoin existait mais aussi des cafés de parents, des maisons de la famille, des ludothèques, des projets itinérants, intergénérationnels, des relais assistantes maternels, des lieux d'accueil enfants-parents, des centres de loisirs, des cantines, des accueils périscolaires, des lieux passerelles... Il s'est agi, pendant plus d'une quinzaine d'années, d'accompagner, de soutenir, de favoriser l'émergence de projets portés par les habitants, les familles dans des territoires ruraux enclavés, en repli, en déprise démographique. C'est une capacité à redonner envie aux habitants de transformer l'image souvent négative de leur territoire, en leur montrant qu'il est possible de transformer son espace, d'être acteur de sa propre vie, de pouvoir AGIR.

Depuis 2005, en réponse à la stigmatisation des parents des quartiers populaires, des Universités Populaires de Parents (UPP) ont été initiées par l'Acepp. Ces Universités Populaires de Parents sont des groupes de parents qui mènent une recherche sur un thème lié à la parentalité avec l'aide d'un universitaire. Permettre à des parents, la plupart sans diplôme, de mener une recherche avec une méthode scientifique est en soi un pari ambitieux. Mais l'enjeu est aussi et surtout de qualifier, par cette recherche, leur savoir individuel et collectif pour en faire un outil de leur

reconnaissance dans le territoire. Car la finalité des UPP réside dans un croisement de logiques parents-institutions-élus et dans la construction d'un dialogue entre parents et institutions. L'ambition est forte et a pu même apparaître à certains, utopiste. Pourtant, les parents des UPP ont relevé les défis.

En 2008, ceux des premières UPP ont présenté leurs recherches à Sciences Po Paris, devant cinq cent personnes : travailleurs sociaux, élus, enseignants qui ont déconstruit subitement les représentations : oui ! Les parents des quartiers populaires ont envie de s'investir, oui ! Ils ont envie de réfléchir, oui ! Ils ont des idées...

En mars 2012, l'expérience est reconduite, cette fois ci au Parlement européen de Bruxelles, puisqu'entre-temps des UPP ont été créées en Belgique et en Allemagne.

Au niveau local, les choses avancent aussi : les parents se servent des résultats de leurs recherches pour lancer des forums, des débats, proposer des partenariats avec les institutions. Les portes s'ouvrent : les parents sont sollicités pour participer aux diagnostics et à l'évaluation de politiques publiques comme les programmes : réussite éducative, projet éducatif local, réseau d'écoute d'aide et d'accompagnement des parents.

Dans le Rhône, après avoir réalisé une recherche sur les causes du décrochage scolaire, les parents rencontrent les enseignants qui prennent conscience de la nécessité pour eux de mieux connaître les conditions de vie des familles de milieu populaire. Depuis, les parents sont sollicités par l'IUFM et l'université pour participer à la formation des maîtres. Au-delà de ce travail avec les institutions, les parents portent des initiatives sur leurs territoires. Ils créent des cafés de parents, des fêtes de quartier, des entreprises d'économie solidaire.

Des expériences riches d'enseignements sur la capacité citoyenne

Tout d'abord, contrairement à nos représentations de départ, ce sont les parents les plus stigmatisés socialement qui se sont le plus investis les UPP, y compris dans la recherche proprement dite. Nous avons mesuré à quel point les UPP jouaient pour eux un rôle déterminant de revalorisation, de reprise de confiance en soi, de fierté et de dignité. Une maman disait « *Je me suis enfin mise debout.* » Les fortes puissances symboliques que recèlent les ingrédients de la démarche UPP sont autant de moteurs de l'implication et du pouvoir d'agir : recherche, université, rencontres avec les élus et institutions, Sciences Po, Parlement Européen... Ils permettent aux parents de jouer d'autres identités, de relever la tête et d'être fiers d'eux-mêmes.

C'est en effet le regard positif qu'on porte sur les parents et l'ambition qu'on a avec eux, pour eux qui vont les mettre en mouvement. Quand l'Acepp a mobilisé des groupes de parents pour créer des UPP, nous ne leur avons pas dit « *participez à ce groupe, cela va vous aider dans vos difficultés avec votre ado !* » mais nous leur avons signifié que nous avons besoin de leur expertise pour faire valoir leur savoir à un niveau citoyen et politique. Créer des démarches en partant des ressources des parents, montrer à chacun que sa participation est utile et peut changer les choses sur un enjeu important pour eux comme l'éducation, explique la forte mobilisation des parents.

Pour des parents de milieu populaire, mener une recherche c'est investir des champs inconnus, c'est changer de rôle, c'est rencontrer des personnes hors de son milieu. Par exemple, des administrations, des universitaires, des « experts »... Et se rendre compte, qu'au-delà des différences de milieux et d'itinéraires, ces personnes partagent avec soi des valeurs, des motivations communes, bref, qu'elles ne sont pas si lointaines finalement. L'enjeu est d'oser, par ces rencontres, démystifier l'expert pour s'autoriser soi-même à se reconnaître légitime pour penser et agir. Cette mobilité symbolique liée à une possibilité de changement de milieu est très réduite d'habitude : on rencontre peu de personnes en dehors de son milieu social, d'autant plus si on ne travaille pas. Or cette mobilité nous paraît primordiale pour développer le pouvoir d'agir.

Un autre point rejoint ce dernier : c'est l'importance pour ces UPP d'être reliées entre-elles et à un niveau national. Les parents des UPP se retrouvent et

participent à des séminaires nationaux et européens de parents. Ceci contribue aux rencontres, mais permet aussi de partager des valeurs et une identité commune, ce qui donne du sens et de la force à l'action locale.

Car pour avoir envie d'agir, il faut certes que l'action puisse changer des choses au niveau du territoire, mais aussi qu'elle ait un impact à un niveau plus large. Le fait que chaque recherche participe à la construction d'une réflexion nationale et européenne de parents présentée et débattue avec les instances de ces niveaux (ministères, parlement européen...) est très important pour les parents. La dimension politique est essentielle au pouvoir d'agir, même si celui-ci implique d'autres manières de « faire politique ».

Enfin, un constat porteur d'avenir : les institutions et les élus se sont montrés ouverts à la démarche des parents. Des rencontres, des projets de coopération avec eux ont vu le jour. Les parents ont souvent été sollicités pour participer à des groupes de travail sur l'éducation, à des diagnostics, à l'élaboration de dispositifs. Ceci semble montrer que les acteurs locaux sont ouverts à la participation des habitants, mais que les deux parties ont besoin d'un cadre sécurisant et construit par un tiers pour travailler ensemble comme c'est le cas dans cette démarche validée et reconnue au niveau national. La démarche des UPP, nationale et européenne, a joué et joue ce rôle de tiers, favorisant les initiatives locales de coopération parents-acteurs locaux inscrites dans le pouvoir d'agir.

Le pouvoir d'agir, fondement et origine de l'Acepp, se retrouve dans les relations et la structuration de son réseau non pyramidal Il a été créé à partir des collectifs locaux qui se sont eux-mêmes regroupés pour agir ensemble. Ceux-ci adhèrent directement au niveau national, ce qui assure une réactivité entre tous les niveaux. Les statuts de l'Acepp ont évolué pour favoriser le pouvoir d'agir : des collectifs de parents informels, non structurés en association loi 1901, peuvent adhérer au réseau de l'Acepp. Cela permet de relier des groupes de parents actifs sur les territoires mais qui ne sont pas forcément structurés. Les parents de ces groupes peuvent siéger au sein du conseil d'administration et dans les fédérations locales. La démarche du pouvoir d'agir se décline donc du niveau local au niveau national en passant par les niveaux départementaux et régionaux, où chacun peut s'investir.

Françoise BROCHET, déléguée nationale Acepp Développement rural

Et

Emmanuelle MURCIER, déléguée nationale Acepp Parentalité et diversité